

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant L'ÉCOLO-HALTE	Numéro de permis 2013772	Date d'inspection Le 16 septembre 2021	
Nom de l'établissement L'Écolo-Halte		Numéro de téléphone (506) 732-3295	
Adresse 261 rue Acadie Grande-Anse NB E8N 1B1			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sylvie Richardson		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Lors de ma surveillance le ratio enfants-personnel est maintenu.

- Les dossiers des membres du personnel sont complets.
- es dossiers des incidents des enfants sont complets.
- La programmation est panifiée et documentée.
- Les jouets extérieur sont variés et en quantité suffisante pour tous les enfants présents.

original signé par
Sylvie Richardson

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 16 septembre 2021

Date

original signé par
Karine Joly

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 16 septembre 2021

Date